Trente-huitième Année — N° 149 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 29 MAI 1893

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS. . . 26 fr. . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. – Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ROUBAIX, LE 28 MAI 1893.

LES INOCULATIONS BROWN-SÉQUARD

Les inoculations de M. Brown-Séquard font de nouveau certain tapage en ce moment. Communication à l'Académie des Sciences, communication à la Société de Biologie, etc. On en parle partout en France et à l'étranger. Jusqu'à M. Karl Vogt, l'éminent naturaliste de Genève, qui, après avoir longtemps douté comme bien d'autres, est devenu tout à coup une enthousiast de la méthode. Il y a goûté, et il est convaincu. Jusqu'à une dame du meilleur monde qui vient de donner une preuve originale de l'efficacité des injections.

Cette preuve nous plait et ne sera pas sans ébranler les scrupules des sceptiques. On a tant de fois dit : Tous les médicaments peuvent guérir ; il suffit d'avoir la foi. Que de personnes on purge en conscience avec de simples petites boulettes de pain. La preuve fournie par Mme X... est sous ce rapport excellente. Dans son cas, on ne peut plus opposer l'influence de la suggestion.

Mme X..., en effet, a eu l'idée de traiter par la méthode Brown-Séquard son chien malade.

Très au courant du mouvement scientifique, Mme X..., désolée de voir son chien, un splendide chien de montagne, s'affaiblir et arriver au dernier degré de la cachexie, amaigrissement, paraplégie etc. résolut d'appliquer en l'espèce la médication nouvelle. La mort semblait proche et la tentative ne pouvait être qu'utile. Elle prépara elle-même selon la formule un peu du liquide Brown-Séquard et l'administra à son chien.

L'amélioration lui parut si extraordinaire qu'elle en fit part à M. Mégnin, le savant spécialiste bien connu. M. Pierre Mégnin qui a raconté le fait à la Société de Biologie, demanda du suc, mieux préparé, au Collège de France, et pratiqua des inoculations successives. Deux semaines plus tard, le chien engraissa, l'appétit revint complet, trop complet même comme on va voir; les symptômes morbides s'amendèrent, et la guérison était proche. Mais, un beau matin, le chien mourut.... d'indigestion !

M. Mégnin en fit l'autopsie. L'animal était atteint de sarcomatose généralisée; sur les séreuses on trouva de nombreuses tumeurs, de volume très variable. Mais ce qui est intéressant, c'est que toutes ces tumeurs paraissaient être en voie de guérison; toutes avaient subi la dégénérescence fibro-calcaire, et on ne peut encore attribuer la production de ce processus curateur qu'à l'influence des inoculations. Quoi qu'il en soit, et sans vouloir parler comme M. de La Palice, il semble certain que, si ce chien n'était pas mort, il aurait fini par se bien porter. Or, l'animal ne connaissait ni M. Brown-Séquard ni les propriétés du suc inoculé. Conclusion : on la devine.

Quant à M. Karl Vogt (qu'il me pardonne de le mentionner après le chien de Mme X..., il n'y a pas préméditation), M. Karl Vogt a fait usage à son tour des inoculations, et il a été transformé sur l'heure. Il était loin aussi d'avoir la foi; nous qui le connaissons bien, nous voyons d'ici son sourire quand il était question d'un élexir de longue vie vous remettant sur pied comme par enchantement. Karl Vogt possède, en effet, un sourire plein d'éloquente malice.

Or, il y a quelques mois, le sourire n'était plus le même, le malaise était général, l'épuisement de plus en plus grand; le travail était devenu presque impossible. M. Brown-Séquard aussi avait traversé cette phase critique, et il en était sorti triomphant. Karl Vogt, un peu malgré lui, imita son collègue. En deux mois, il reçut, seulement de la main de son fils, M. le docteur W. Vogt, quarante injections. Et la résurrection merveilleuse est venue pour lui comme pour Brown-Séquard ! Karl Vogt a soixante-seize ans et travaille de nouveau, l'esprit libre, tous les soirs jusqu'à minuit. Maintenant on va pratiquer couramment les injections à Genève.

Dans la séance du 13 mai de la Société de Biologie, M. Depoux a montré un malade qui, depuis trois ans, était atteint de symptômes ataxiques avec douleurs fulgurantes; pendant un mois et demi, il reçut des injonctions de séquardine, et, aujourd'hui, il semble guéri. Mais les exemples abondent, et les guérisons ou améliorations ne se comptent plus. 1,200 médecins ont eu recours au liquide organique et souvent sur la demande formelle des malades, car les incrédules sont encore très nombreux.

Les observations transmises ont permis à MM. Brown-Séquard et d'Arsonval de dresser une statistique intéressante. La maladie la plus améliorée est l'ataxie locomotrice : 92 p. 100 avec beaucoup de guérisons ; puis les cas de sclérose de la moelle épinière, puis la tuberculose, la paralysie agitante, le diabète sucré, l'artério-sclérose, l'hystérie, la chorée, les névralgies, rhumatismes, etc. N'insistons pas toutes les affections y passeraient. Le remède est bon à peu près pour tout : c'est une panacée ; d'où les objections qu'on oppose à son efficacité ; d'où les scrupules qui hantent beaucoup de médecins. Brown-Séquard a réponse à tout, et ses conclusions sont rationnelles.

Comment une inoculation de liquide organique peut-elle jouer un rôle si prédominant sur le jeu de *nos organes et sur nos tissus malades ?* « Le liquide ne possède aucune action curative directe sur les divers états morbides de l'organisme, dit M. Brown-Séquard. Il agit néanmoins par deux influences distinctes; par l'une le système nerveux gagne en force, devient capable d'améliorer l'état organique des parties malades; par l'autre qui dépend de l'entrée dans le sang de matériaux nouveaux, ce liquide contribue à la guérison d'états morbides *par la formation de nouvelles cellules ou d'autres* éléments anatomiques. »

En un mot, que ce soit ceci ou cela, il y a quelque chose, semble-t-il, qui améliore l'état de santé des malades. Une incrédulité irréfléchie ne serait pas de mise désormais. Est-ce à dire qu'il faille croire que toujours et sans cesse les inoculations tireront tous les malades d'affaire? Ce serait trop beau. Il suffit qu'il y ait eu des exemples certains de guérison ou d'amélioration pour qu'en cas de nécessité on ait recours à la méthode. L'espérance chez le malade place déjà tout l'organisme dans un état spécial propre au retour de la santé. Et le praticien ne doit négliger aucune ressource de son art, ni au moral, ni au physique.

H. DE PARVILLE.

LA DROITE RÉPUBLICAINE
ET LE MINISTÈRE

Paris, 27 mai. — A la suite du discours de Toulouse, M. le général de Frescheville, président du groupe, député du Nord, a jugé que le groupe des ralliés devait avoir des explications du président du conseil. Il est à remarquer que ce dernier n'a pas répondu à M. Le Gavrian, dans la question de la loi sur les circonscriptions électorales.

M. de Frescheville n'a pu rencontrer immédiatement M. Dupuy.

En conséquence, une réunion de la droite républicaine a eu lieu samedi.

On nous communique le procès-verbal suivant :

« Le groupe des indépendants de la droite républicaine s'est réuni aujourd'hui sous la présidence du général de Frescheville.

» Après avoir échangé des observations sur la situation générale, la réunion s'est occupée de la question du renouvellement partiel et de la nomination prochaine de la commission du budget. »

Nous ajouterons aux lignes qui précèdent quelques renseignements.

En premier lieu, M. Piou est arrivé, mais n'a pu assister qu'à la fin de la séance. Ses collègues et amis attendaient, nous le savions, son retour avec une certaine impatience.

Comme nous le disions plus haut, le général de Frescheville voulait à tout prix voir le président du conseil. L'entrevue a pu avoir lieu hier soir. L'honorable général a vivement fait sentir à M. Dupuy ce qu'il pensait et ce qu'on pensait autour de lui du discours de Toulouse et des allusions faites aux ralliés. »

M. Dupuy s'en est tiré comme il a pu. Il a plaidé les circonstances atténuantes et n'a pas craint de laisser entendre qu'il avait été entraîné plus loin qu'il n'aurait voulu.

Le président du conseil oubliait que son discours était écrit, qu'il avait été examiné en conseil des ministres.

M. Dupuy a argué qu'il se sentait antipathique à tous et que cela l'avait conduit à répondre un peu vertement à la fois à M. Piou, aux manifestations monarchistes de Toulouse, et enfin à un autre adversaire, resté dans la coulisse, et qu'il a appelé : Ulysse.

M. Dupuy a enfin promis de profiter de la première occasion qui lui serait offerte pour expliquer, et probablement atténuer, ce qu'il a dit à Toulouse des « ralliés ».

Le groupe de la droite républicaine, auquel ces renseignements ont été communiqués sous forme de conversation entre amis, ne paraît pas avoir une grande confiance dans les promesses de M. Dupuy.

La réflexion de tous se résume dans ce mot: « Attendons. »

Nous avons quelque lieu de croire que M. Dupuy sera devancé et nous savons que la droite républicaine n'est pas absolument fâchée que M. Dupuy l'ait mise dans l'obligation d'écouter une autre voix.

Paris, 27 mai. — Comme on a jugé dans le groupe qu'il convenait de faire quelque chose en réponse au discours de Toulouse, on a écarté toute intervention parlementaire pour décider l'organisation d'une réunion ou d'un banquet. MM. Loreau, Dejardin-Verkinder, Paulmier et Le Gavrian ont été chargés de cette organisation qui permettra aux orateurs du groupe de répondre à M. Dupuy et au gouvernement.

LE GÉNÉRAL DODDS

Paris, 27 mai. — Le général Dodds est loin d'être remis des fatigues qu'il a éprouvées pendant sa glorieuse campagne.

Hier, en revenant du ministère de la marine, il a été pris d'un violent retour de fièvre. Cette indisposition ne présente heureusement aucun caractère de gravité, mais elle retardera forcément de quelques jours le départ du général pour Bordeaux.

Par contre, Mme Dodds semble complètement remise de l'indisposition de ces jours derniers.

Le général Dodds, remis de l'accès de fièvre qui ne lui a pas permis de quitter de toute la journée d'hier son appartement de l'Hôtel du Danube, est parti ce matin, à dix heures avec Mme Dodds pour Herblay, où il a assisté au baptême de la fille de M. Paulmier, son ancien officier d'ordonnance.

Le général rentrera ce soir à Paris.

Herblay, 27 mai. — M. le général et Mme Dodds sont arrivés à Herblay à dix heures. Le maire, le conseil municipal, les pompiers, la fanfare de la ville et un grand nombre d'habitants attendaient le général à la gare. Dès qu'il a paru, on l'a acclamé: le maire l'a harangué; le général a répondu par quelques mots courtois.

Le cortège s'est aussitôt formé et le général a été conduit à la mairie où lui a été offert un vin d'honneur.

Un arc de triomphe rustique avait été élevé devant la *porte de la mairie* dont la façade était ornée de drapeaux.

Le baptême de la jeune Paulmier, la fille de l'ancien officier de l'ordonnance du général, a eu lieu aussitôt après. Cette petite fille a sept ans. Elle avait revêtu une robe blanche que Mme Dodds lui avait apportée de Paris.

Un déjeuner sous tente, auquel n'assistaient que les membres de la famille Paulmier, en tout trente convives, a été offert au général Dodds.

LE CARDINAL LANGÉNIEUX A JÉRUSALEM

A l'ouverture des Assemblées eucharistiques de Jérusalem, S. E. le cardinal Langénieux a prononcé dans l'église de St-Sauveur un éloquent discours.

Le cardinal légat du Saint-Siège rappelle au début qu'il est envoyé pour porter à tout l'Orient, avec des paroles de paix, le témoignage des sollicitudes paternelles de Sa Sainteté Léon XIII.

« Voilà pourquoi, confident de ses pensées, chargé de vous exprimer ses propres sentiments, comme il aurait aimé à le faire Lui-même, *Nostri absentium nomine et vice*, je voudrais que dans ma parole et dans mes actes quelque chose vous apparût de sa bonté et de sa bienveillance; et je vous répète, pour que les dispositions intimes de mon âme vous soient connues dès la première heure, ce que je disais naguère à Léon XIII dans une audience d'adieu : « Je serai le Légat de votre cœur pour leur faire connaître votre amour ! »

L'éminent orateur rappelle la prédilection marquée que le Saint-Siège a toujours eue pour cette terre d'Orient, berceau de l'Eglise, qui a produit tant de saints, de docteurs, de vierges, de martyrs. En termes d'une délicatesse exquise, il juge ainsi les évènements qui ont amené une douloureuse séparation entre l'Orient et l'Occident.

« Sans doute des évènements sont venus, dans la suite des temps, qui ont douloureusement éprouvé l'Orient chrétien. Mais l'histoire ne permet pas de rendre responsables de ces malheurs les peuples qui en furent victimes. Elle atteste au contraire que livrées à elles-mêmes, les Eglises orientales sont restées fidèles à leurs traditions essentielles ; qu'elles ont su sauvegarder leur constitution intime ; qu'elles n'ont point laissé entamer le dépôt de la foi; que les doctrines hérétiques de la Réforme au XVIe siècle, malgré une perfide insistance, n'ont pas pu mordre sur elles ; et, qu'enfin, grâce à la prière et aux sacrements, à la dévotion à Marie et au culte des Saints, le sentiment religieux est toujours profondément enraciné au cœur des populations. Et à cet enseignement de l'histoire, la théologie répond que l'œil de Dieu discerne encore des élus là où les regards de l'homme n'ont plus de signes pour les reconnaître.

» La vérité, Vénérables Frères, c'est que l'Orient garde son glorieux passé et que ses épreuves lui acquièrent un titre de plus à la constante sollicitude des Papes, dont Léon XIII poursuit en ce moment l'œuvre pacifique avec une délicatesse qu'aucun d'eux n'a jamais poussée plus loin. Que de fois, dans les termes les plus touchants, Il a exprimé sur ce point la pensée intime de son cœur : « Oh, combien Nous sont chères les Eglises d'Orient ! » Combien Nous admirons leurs antiques gloires et com » me Nous serions heureux de les voir resplendir de » leur premier éclat ! »

En terminant, le cardinal légat atteste que les pèlerins ne sont venus faire à Jérusalem ni œuvre de diplomatie, ni œuvre de polémique, mais œuvre de piété et d'adoration et il engage les chrétiens de tous les rites à s'unir au pied du Très-Saint-Sacrement, gage d'amour et par conséquent gage d'union.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 27 mai

Présidence de M. LOCKROY, vice-président

La séance est ouverte à 2 heures.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

LE REGIME DES PÉTROLES

M. TERRIER, ministre du commerce. — J'ai l'honneur de déposer un projet de loi portant prorogation jusqu'au 30 juin du régime actuel des pétroles.

Je prie la Chambre de déclarer l'urgence et d'ordonner la discussion immédiate.

L'urgence est déclarée.

M. C. DREYFUS. — Il y a déjà 2 mois les négociations avec deux grands pays étaient sur le point d'aboutir. Elles n'ont pas abouti. L'ajournement que l'on demande est-il le dernier ?

Il est indispensable de résoudre cette question avant la fin de la session.

M. TERRIER, ministre du Commerce. — Le gouvernement a le ferme espoir que, dès le commencement de juin, il pourra apporter un projet définitif. Il n'a pas dépendu de lui d'éviter la nouvelle prorogation, qui, j'en suis convaincu, doit être la dernière. Quoiqu'il advienne à la date du 30 juin, nous aurons discuté et voté une législation définitive. (Approbations sur plusieurs bancs.)

La discussion immédiate est ordonnée.

Le projet, mis aux voix par scrutin public, est adopté pour 431 voix contre 47 sur 478 votants.

INCIDENT

M. LE PRÉSIDENT.— L'ordre du jour appelle la première délibération de la proposition de loi de MM. de Mahy, de Montfort et Cabart-Danneville, portant exécution des prescriptions impératives de la loi du 15 juillet 1889 sur le service militaire, à l'île de la Réunion.

M. GERVILLE-RÉACHE. — J'ai quelques observations à présenter à ce sujet.

M. DE MAHY.— La question va subir un retard très regrettable.

M. LE PRÉSIDENT. — Cette proposition est renvoyée à une séance ultérieure. (Exclamations.)

M. de Mahy proteste violemment contre ce retrait; les exclamations se perdent dans le bruit.

Les conducteurs de travaux du génie maritime

La Chambre adopta en première délibération la proposition de loi de M. Guieysse, comportant organisation du corps des conducteurs des travaux du génie maritime.

Les dessinateurs de la marine

La Chambre adopte, en première délibération, la proposition de loi de M. Cabart Danneville, portant organisation du corps des dessinateurs des arsenaux de la marine et des établissements en dehors des ports.

Commission du budget

M. PEYTRAL, ministre des finances. — Je demande à la Chambre de vouloir bien fixer à mardi la nomination de la commission du budget pour l'exercice 1894.

La Chambre adopte cette proposition et décide en conséquence de ne pas tenir de séance publique mardi.

LES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à modifier le tableau des circonscriptions électorales, annexé à la loi du 13 février 1889.

M. GAUTHIER DE CLAGNY. — Je propose à la Chambre de voter un amendement ainsi conçu : « La loi du 18 juillet 1889 est abrogée. »

Cette loi contre les candidatures multiples est une loi d'exception ; elle méconnaît les droits du suffrage universel.

Proposée par M. Viette dans des circonstances spéciales, elle fut l'objet de discussions violentes et fut combattue même par les républicains.

Les deux Chambres la votèrent en *cinq jours*, aussi n'est-il pas étonnant que son application rencontre des obstacles à chaque pas. (Applaudissements sur les bancs boulangistes.)

D'après cette loi, nul ne peut être candidat dans plus d'une circonscription; tout candidat doit faire une déclaration préalable et l'administration peut faire enlever les affiches de tout candidat qui n'a pas fait de déclaration.

Le bruit et les conversations des députés de la gauche et du centre couvrent les paroles de l'orateur.

M. GAUTHIER DE CLAGNY. — A quoi a-t-on abouti ? Dans un département de l'Ouest, un candidat a été condamné à 10,000 fr. d'amende: huit de ses afficheurs à 1,000 et 5,000 fr. pour avoir posé par erreur les affiches quelques heures avant la déclaration de candidats, et 30 agents électoraux ont été condamnés en 1889, et, par un hasard au moins singulier, ces candidats appartenaient tous à l'opposition. (Sourires à droite et sur les bancs boulangistes.)

Dans le discours qu'il a prononcé dimanche à Toulouse, M. le président du conseil, en annonçant qu'il serait candidat, et en faisant connaître son programme, est tombé sans s'en douter sous l'application de la loi des candidatures multiples; il n'avait pas fait de déclaration. On pourrait le poursuivre. (Hilarité sur un grand nombre de bancs.)

Cet exemple montre jusqu'où l'on pourrait aller avec l'application de la loi de 1889. (Très bien à droite.)

Le suffrage universel est la seule base légitime des pouvoirs publics, toute loi qui porte atteinte à la souveraineté nationale est inacceptable. Tel est le cas de la loi sur les candidatures multiples.

On craint qu'un homme n'acquière une popularité trop grande: il est cependant très utile qu'il s'élève de temps en temps dans les Parlements des chefs qui aient la confiance du peuple et puissent conduire la nation. (Rumeurs à gauche). C'est ce qui est arrivé pour Thiers et Gambetta.

Dans un pays de suffrage universel, une pareille loi ne peut être conservée. (Applaudissements à droite et sur les bancs boulangistes). Cette loi aboutit à un abaissement du niveau parlementaire; le député est exposé à négliger les grands intérêts du pays pour les intérêts de clocher qui assurent sa réélection. (Protestations à gauche).

Les partis d'opposition sont moins dangereux quand on leur laisse la liberté. (Approbation à droite.)

Si la Chambre maintient la loi de 1889, on pourra dire que la souveraineté populaire n'est qu'un mensonge. (Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs de l'extrême gauche.)

M. SARRIEN, rapporteur. — La Commission repousse à l'unanimité la proposition de M. Gauthier de Clagny. (Applaudissements à gauche).

Ceux qui veulent le maintien de la République sont partisans du maintien de cette loi.

Il n'est pas bon qu'un homme puisse s'élever au-dessus de ses concitoyens, quel que soit son talent.

M. MILLEVOYE. — Vous êtes dur pour vos amis.

M. SARRIEN. — Cette loi est une arme de défense pour la République; maintenons-là. (Applaudissements au centre).

La candidature multiple est une forme du plébiscite, la Chambre doit la repousser. (Très bien, très bien au centre),

L'amendement de M. Gauthier de Clagny

M. GAUTHIER DE CLAGNY. — Vous parlez de l'intérêt de la République, vous ne semblez pas vous douter que la loi de 1889 a été combattue par des républicains tels qu'Antide Boyer, Cluseret, Doumer, Goblet, Jamais, Leydef, Pelletan, Lockroy, etc.

Il suffirait à M. le président du Conseil de chercher sur les bancs des ministres pour trouver un de ses collègues qui n'a pas hésité à obéir à sa conscience pour voter contre la loi de 1889. Ce n'était donc pas une loi de défense républicaine. (Applaudissements à droite et sur un grand nombre de bancs.)

Scrutin sur l'amendement Gauthier de Clagny

L'amendement de M. Gauthier de Clagny mis aux voix par scrutin public est repoussé par 337 voix contre 94 sur 531 votants. (Très bien au centre).

L'amendement de M. de Ramel

M. DE RAMEL. — Je propose à la Chambre de voter un amendement tendant à ce que l'article 463 du Code pénal, qui réduit la peine en cas de circonstances atténuantes, soit applicable aux délits prévus et punis par la loi du 17 juillet 1889 sur les candidatures multiples, lorsque le candidat, par lui-même ou par ses agents, n'aura ni directement ou indirectement posé ou laissé poser sa candidature dans une autre circonscription que celle où les infractions auront été commises. (Applaudissements prolongés à droite.)

M. SARRIEN, *rapporteur*. — *La commission n'a* pas eu le temps d'examiner cet amendement comme elle l'aurait voulu.

M. BRISSON. — C'est l'abrogation de la loi.

M. SARRIEN. — La candidature peut être posée par les amis du candidat et la répression devient illusoire. (Bruyantes approbations au centre).

M. DE RAMEL. — Mon amendement aurait pour effet d'établir une graduation de pénalités dans l'intérêt de la justice. (Très bien à droite.)

Scrutin sur l'amendement de Ramel

L'amendement de M. de Ramel mis aux voix par scrutin public est repoussé par 293 voix contre 228 sur 521 votants.

LA DISPOSITION ADDITIONNELLE DE M. BAZILLE

M. BAZILLE. — Je propose à la Chambre de reprendre la proposition que j'ai déposée le 28 février 1893 en vue de forcer les fonctionnaires qui veulent se présenter à la députation à donner leur démission avant de faire acte de candidat. Il n'est pas juste que le candidat fonctionnaire malheureux puisse rentrer en fonctions le lendemain de son échec. Il ne faut pas non plus qu'on puisse mettre à côté du nom du candidat sa qualité de fonctionnaire. (Applaudissements à gauche.)

M. SARRIEN. — Le projet de M. Bazille n'a pas été distribué; la Commission n'a pas pu l'examiner comme disposition additionnelle à la loi sur les circonscriptions électorales. Il a été distribué comme projet de loi, il est en contradiction avec la loi organique de 1875 et ne peut figurer comme amendement à la loi qui nous occupe aujourd'hui. En tous cas, la Chambre ne peut voter un pareil projet de loi sans examen et sans discussion.

M. BAZILLE. — Ma proposition est très claire. Si elle n'est pas étudiée immédiatement, elle risque de ne pas l'être durant cette législation. (Applaudissements à gauche).

Discours du Ministre de l'Intérieur

M. CH. DUPUY. — La question me rappelle un souvenir personnel. Je suis précisément l'un de ces fonctionnaires qui n'auraient pas pu poser leur candidature. Il leur aurait fallu donner préalablement leur démission. En excluant les fonctionnaires on limiterait le champ de recrutement de la députation. (Rire sur tous les bancs.)

On porterait atteinte à ceux qui n'ont pas de fortune. Il n'est pas encourageant pour les fonctionnaires de la République d'entendre dire qu'ils ne peuvent être candidats qu'à condition de passer sous certaines conditions. Le projet de loi est assez maladroit. (Violentes rumeurs.) Il ne se trouvera pas une majorité républicaine pour le voter.

M. Dupuy descend de la tribune au milieu d'un silence glacial.

ECHEC DU GOUVERNEMENT

Par 312 voix contre 207 sur 521 votants, la proposition de M. Bazille est prise en considération (Murmures au centre.)

LA PROPOSITION DE M. HUBBARD

M. LE PRÉSIDENT. — Un article additionnel est présenté par M. Hubbard. Il est ainsi conçu :

« Le chiffre des dépenses permises à chaque candidat pour l'élection à la Chambre des députés ne pourra dépasser pour chaque tour de scrutin, la somme de 300 fr. par 1.000 électeurs. »

Les exclamations et le tumulte accueillent la fin de cette phrase et se prolongent pendant cinq minutes.

M. HUBBARD.— Il faut limiter les dépenses électorales, sinon les millionnaires seuls pourront être candidats.

L'importance de l'argent dans les élections est énorme.

Je pourrais citer des faits scandaleux à l'appui de cette thèse (Vives rumeurs). On frappe un candidat qui paie à boire à 5 ou 6 électeurs, pourquoi ne frapperait-on pas celui qui achète toutes les imprimeries et couvre les murailles de sa circonscription.

M. LAROCHE-JOUBERT proteste avec énergie mais ses paroles se perdent dans le tumulte.

M. HUBBARD. — Personne ne peut contester l'utilité de mon projet. Le gouvernement ne peut pas vouloir une République où les mandats s'achètent au poids de l'or. (Applaudissements sur plusieurs bancs).

Scrutin sur l'amendement de M. Hubbard

L'amendement de M. Hubbard est pris en considération par 320 voix contre 88 sur 514 votants. (Rires et applaudissements ironiques sur nombre de bancs).

Proposition de M. Brincard

M. BRINCARD. — Je propose un article addionnel ainsi conçu : Pendant deux ans, après l'expiration de leur mandat ou leur démission, les anciens députés ne pourront être nommés à une fonction publique rétribuée. Cet article additionnel sera imprimé et distribué.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à 5 h. 45.

NOUVELLES DU JOUR

Un grand discours de M. Léon Say

Paris, 27 mai. — On annonce que M. Léon Say profitera du banquet de la rédaction du *Journal des Débats* qui doit avoir lieu mercredi à l'Hôtel Continental, pour prononcer, lui aussi, un grand discours politique au nom de l'Union libérale, *alias* centre gauche.

L'escadre russe en France

Paris, 27 mai. — Le *Gaulois* confirme l'information annonçant que l'escadre russe la *Méditerranée*, à son retour des Etats-Unis, mouillera dans le port de Brest où elle sera rejointe par le cuirassé le *Général Amiral*.

Il est possible que le grand duc Alexis, qui fera, à cette époque, une cure à Vichy, se rendra à Brest au moment de la venue de l'escadre.

Un complot contre le roi. à Bukarest

Paris, 27 mai. — On mande de Bukarest que tous les membres du parti national roumain sont sous le coup d'une accusation de haute trahison. Il s'agirait d'un complot dirigé contre le roi.

Les candidatures aux prochaines élections

Paris, 27 mai. — Le *Courrier du Soir* rectifie certains renseignements donnés sur les députés qui, disait-on, ne se représenteraient pas.

C'est ainsi que MM. Antonin Proust et Jolibois poseront de nouveau leur candidature dans leurs circonscriptions actuelles et que M. Barrès se présentera dans une des deux circonscriptions de Neuilly.

Les prochaines élections et la Ligue catholique et sociale

Paris, 27 mai. — *La Vérité* annonce que la Ligue catholique et sociale fondée et présidée par M. le comte Albert de Mun n'aura pas de candidats aux élections de 1893. Elle ajourne son entrée en campagne officielle aux élections qui suivront.

La commission des finances

Paris, 27 mai. — Enfin ! les victimes de la catastrophe de Saint-Gervais pourront peut-être toucher prochainement la secours que l'Etat leur accorde.

A la réunion de cette après-midi, M. Edouard Milaud a donné connaissance à ses collègues de la commission des finances de son rapport sur le crédit à allouer aux malheureuses victimes de Saint-Gervais.

Mieux vaut tard que jamais, mais enfin, si ces malheureux n'avaient en d'autres secours que ceux de l'Etat il y a longtemps qu'ils n'en auraient plus besoin.

Notre ambassadeur à Londres

Paris, 27 mai. — M. Millevoye devait questionner le ministre des affaires étrangères sur le retard apporté à la nomination d'un ambassadeur à Londres comme successeur de M. Waddington.

Le ministre auquel il s'est adressé pour fixer le jour de cette question, lui a répondu qu'à bref délai il serait pourvu à cette vacance.

M. Millevoye retire en conséquence sa question.

La manifestation Communarde du 28 mai

Paris, 27 mai. — Toutes les troupes de la garnison de Paris sont consignées pour demain 28 mai en vue de la manifestation communarde qui se prépare.

La préfecture de police de son côté a également donné des ordres pour mettre sur pied une force nécessaire à l'effet de maintenir l'ordre sur la voie publique au cas où il viendrait à être troublé.

Les instructions données ce matin même sont très rigoureuses.

Un incident à l'audience de la cour d'assises de la Seine

Paris, 27 mai. — Aujourd'hui devait comparaître, devant la Cour d'assises de la Seine, présidée par M. Delegorgue, Mme Ravet, inculpée d'assassinat sur la personne de son mari.

Au moment du tirage au sort des jurés dans la chambre du conseil, Mme Ravet a été prise d'une attaque de grande hystérie. Elle est tombée aux pieds de M. le président Delegorgue, en poussant des cris épouvantables. Il n'a pas fallu moins de sept gardes pour maîtriser ses mouvements désordonnés.

M. Delegorgue a fait appeler deux médecins, MM. Kortz et Locquet, qui ont fait devant les jurés quelques expériences, pour se convaincre que l'accusée ne simulait pas une attaque d'hystérie.

M. le Dr Locquet a fourré l'un de ses doigts sous les paupières de Mme Ravet puis il a enfoncé une épingle dans le bras droit de la jeune femme; ensuite il a profondément introduit deux de ses doigts dans la gorge de l'accusée,

Ces diverses opérations ont été accomplies sans provoquer le moindre mouvement reflexe chez Mme Ravet.

Les médecins ont alors émis l'avis que l'accusée se trouverait lorsqu'elle serait revenue à elle, dans l'impossibilité de comparaître devant les jurés.

La cour a renvoyé l'affaire à la session de la deuxième quinzaine de juillet et a décidé l'examen mental de Mme Ravet.

La crise hystérique de Mme Ravet n'a pas duré moins de deux heures.

Un article de journal italien sympathique à la France

Rome, 27 mai. — Le *Secolo* publie un article sympathique à la France à l'occasion de l'anniversaire de Palestro.

La journée de demain démontrera, dit ce journal, que les Italiens n'ont jamais oublié l'aide généreuse de la nation française. Si, par une fatale alliance, le gouvernement a réussi à lier les Italiens à leurs ennemis de 1853, la France doit savoir que cette politique n'est pas celle du peuple italien.

Le Centre allemand et le projet de loi militaire

Berlin, 27 mai. — La fraction rhénane du parti du Centre vient de publier son programme électoral dans lequel elle se prononce contre le projet de loi militaire.

M. Krupp pose sa candidature dans la circonscription d'Essen.

L'empereur d'Allemagne et le prince de Bismarck

Berlin, 27 mai. — On affirme qu'un grand revirement s'est produit dans les sentiments de l'empereur envers le prince de Bismark.

Cela tient-il à la tournure peu favorable que prend la campagne militaire ?

Toujours est-il que Guillaume II, cédant aux sollicitations des amis de l'ex-chancelier, aurait déclaré qu'il n'était pas opposé à une réconciliation avec M. de Bismarck, mais qu'il ne voulait pas faire le premier pas. On chercherait le moyen d'aplanir cette difficulté.

On peut donc s'attendre à un évènement quelconque qui marquera le premier pas vers cette réconciliation et sera la manœuvre électorale de la dernière heure.

Les forces militaires autrichiennes
Une allocution de l'Empereur François-Joseph

Vienne, 27 mai. — En recevant les délégations l'Empereur a dit dans son allocution que le Gouvernement considérerait toujours comme son devoir de continuer de développer systématiquement l'armée de terre et la marine militaire.

Les présidents des deux délégations ont répondu « que leur patriotisme leur faisait un devoir de veiller au maintien et au développement des forces militaires de l'Autriche-Hongrie qui étaient rendus nécessaires pour la situation de ce pays comme grande puissance.

Dans les projets de lois soumis aux délégations, on s'est appliqué à obtenir l'extension et l'augmentation régulière de la force militaire; on a réparti les charges budgétaires sur les années qui vont suivre.

Troubles à Grenade

Grenade, 27 mai. — Des troubles ont éclaté ce soir. Une grande manifestation contre la municipalité a eu lieu, des pierres ont été jetées. Un portrait du roi a été arraché et lacéré. Un émeutier a été blessé. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Le retour en France du colonel Lambinet, commandant les troupes du Dahomey

Paris, 27 mai. — Par suite de la désignation du colonel Dumas, pour remplacer le colonel Lambinet au Bénin, ce dernier rentrera en France et sera classé au 7e régiment d'infanterie de marine, à Rochefort.

Le colonel Bouguié, du 7e régiment commandera le 3e régiment en remplacement du colonel Dumas.

Le colonel Dumas et le lieutenant-colonel Boislet, qui remplace au Bénin le lieutenant-colonel Gouard, rejoindront leur distination par le paquebot qui partira de Marseille le 10 juin prochain.

Paris, 27 mai. — En même temps que le colonel Dumas, s'embarqueront pour le Dahomey : le capitaine Ditte, du 7e d'infanterie de marine et M. Vaudesial, sous-lieutenant au 4e d'infanterie de marine.

Conseil des ministres

Paris, 27 mai. — M. le président de la République se trouvant encore fatigué, le conseil des ministres n'a commencé sa séance, ce matin, qu'à dix heures.

LA QUESTION DES PÉTROLES

Le conseil a décidé de déposer aujourd'hui sur le bureau de la Chambre un projet de loi prorogeant pour un mois les droits qui frappent actuellement les pétroles.

Si les négociations poursuivies *en ce moment* avec diverses puissances étrangères aboutissent avant l'expiration de ce délai, le gouvernement en fera part au Parlement.

LE TRANSPORT DES FOURRAGES

M. Viette a annoncé qu'il avait obtenu des Compagnies de chemins de fer un abaissement de 25 0/0 des tarifs de transport des fourrages.

FEUILLETON DU 29 MAI 1893. — N° 4

LA RANÇON DU CŒUR

par Paul SAMY

IV

Le cœur de Jean battait de joie à cet accueil qui le ramenait aux premiers jours de leur union. Il passa son bras sous celui de sa femme, et, l'entraînant doucement vers la maison :

— Gronde-moi bien, mon joli trésor, quand je t'apporte une grosse... grosse surprise...

— Oh! quoi? dis vite. Quelque chose de joli? Parions que c'est un bracelet? Non!... Une bague!... Si, si... tu ris, ce doit être une bague...

Et comme Jean branlait la tête :

— Dépêche-toi, fit-elle, tu me fais languir.

Ils étaient entrés au salon, solennellement Jean la fit asseoir, mit un genou devant elle et, lui présentant le pli officiel :

— Lis, dit-il.

Irène prit la lettre, l'ouvrit rapidement, et tout d'un coup pâlit.

— Ah! fit-elle lentement, en laissant retomber ses bras dans un geste attristé, tu as donné ta démission?... Pourquoi?

La maison se fût écroulée sur le jeune homme qu'il n'eût pas ressenti un coup pareil à celui qui le frappait. Il se leva en chancelant, cherchant à se ressaisir... Ce n'était pas possible, Irène plaisantait... Quelle émotion il avait eue!... Elle pouvait se vanter d'avoir réussi à lui faire peur..., Et comme il se taisait, Irène reprit, en ouvrant de nouveau la lettre :

— Mais, mon pauvre ami, qu'est-ce qui t'a pris? Il me semble que tu aurais bien pu me consulter avant de faire cette folie...

Une folie! Il avait bien entendu, Elle ne plaisantait pas. Une folie! Il balbutia, interdit :

— Mais, ma chère Irène, c'est pour te faire plaisir... Tu paraissais si soucieuse, malheureuse *même parfois*, que j'ai pensé que tu souffrais à cause de moi, à cause de ce vilain métier qui allait nous séparer...

— Moi soucieuse! moi malheureuse? Je ne t'ai jamais dit cela. Comment! c'est à cause de moi!... C'est ma faute, n'est-ce pas? fit-elle.. Voilà qui est trop fort, par exemple. Mais quand nous nous sommes mariés, je savais bien que j'épousais un marin, que nous pourrions être séparés ..

Toutes les femmes de marins sont comme moi. Ton ami, M. de Kerniou, qui a épousé Berthe de Mauvert, n'a pas donné sa démission, lui; après son voyage de noces il s'est embarqué; quand il reviendra il retrouvera sa femme.., Certainement on est séparé quelques mois... Tu ne t'étais pas imaginé, je suppose, que nous dussions vivre toujours en tête à tête, tu ne le voudras pas toi-même.. Tiens ! vois-tu, je ne te comprends pas; dans tout cela il y a quelque chose que je ne sais ..

Elle avait parlé d'une seule haleine, s'échauffant à mesure que les mots lui venaient.

Jean demeurait atterré; il s'était laissé tomber dans un fauteuil, la tête entre les mains. Il n'avait rien à dire. Qu'aurait-il répondu? Lui aussi essayait de comprendre, mais dans son cerveau, dans son cœur, par tout son cœur, par tout son corps, un grand vide s'était fait, pendant que les paroles d'Irène, bourdonnant à ses oreilles, lui pénétraient peu à peu dans l'âme, le rappelant à la réalité. Dans la confusion de son esprit, il cherchait vainement les causes de son abattement, sentant comme un étranglement qui serrait sa poitrine et montait à sa gorge. Irène continuait :

— Mais parle donc, réponds quelque chose au moins.. Si on te voyait ainsi, on dirait certainement que je te rends malheureux. Je vous demande un peu si on a idée de briser ainsi son avenir sans rime ni raison...

Jean l'écoutait maintenant : il semblait qu'il prit plaisir à peser tous ses mots, qui pénétraient son âme et réveillaient insensiblement sa douleur. La jeune femme, que ce silence exaspérait, poursuivit :

— Voyons, tu dois avoir une autre raison... D'abord je ne t'ai rien demandé; et puis *comment* t'aurais-je demandé d'abandonner tout ce dont *j'étais si fière*. . Ce qui n'empêche pas que dans le monde on répètera que c'est moi qui t'ai imposé ta démission... On ne voudra rien entendre, rien savoir, on dira : Madame de Merville, une petite despote qui a forcé son mari à déposer l'épée, qui a sacrifié sa carrière à une fantaisie et à un caprice... Tandis que si quelqu'un est sacrifié ici, c'est moi.

— Irène! fit Jean en se levant.

A la fin, il se révoltait. Comment! c'était là le prix de son sacrifice; c'était ainsi qu'elle accueillait la plus grande preuve d'amour qu'il pouvait lui donner ! Il avait été le mari le plus tendre, le plus empressé, le plus dévoué; il avait souffert ses inexplicables froideurs sans qu'une plainte fût sortie de sa bouche.

A toutes ses tristesses, à tous ses mouvements d'humeur, il avait répondu par les plus délicates attentions; puis, pour couronner son œuvre d'amour et d'abnégation, il lui avait abandonné tout ce passé d'honneur qui constituait sa principale noblesse, l'héritage de devoir et de gloire qu'il comptait transmettre aux fils qu'elle lui donnerait; et rien dans ce cœur, dont la soudaine aridité le désespérait, ne venait reconnaître sa tendresse !

Toute sa joie s'était effondrée devant l'accueil glacial d'Irène, dont les paroles lui fendaient l'âme, révélant les égoïstes calculs d'un cœur fermé aux délicates manifestations du dévouement, comme il s'était montré naguère insensible aux douces impressions des grands spectacles.

Toute sa fierté d'homme se redressait devant le rôle humiliant où son amour l'avait entraîné. Il allait répliquer, peut-être, par un de ces mots amers qui soulagent, mais dont la marque reste ineffaçable et sont la source d'irréparables malentendus; il sut se dominer et se taire. Puis, par un brusque retour qui venait de l'excès du coup qui l'atteignait, il s'accrocha vite à l'espoir que, mieux instruite par la réflexion, Irène comprendrait à quel *sentiment* il avait obéi et lui reviendrait d'autant plus aimante qu'elle avait été cruelle et injuste.

C'était le premier nuage qui se dressait entre eux et, si épais qu'il semblât, il ne pouvait obscurcir entièrement le souvenir des heures de joie qu'elle lui avait prodiguées. Etait-ce donc possible qu'elles ne revinssent plus !

Irène s'était approchée de la fenêtre ; il alla vers elle, lui passa un bras autour de la taille et l'amena doucement à lui. Indifférente, les yeux occupés au dehors, elle s'abandonnait. Il allait l'embrasser, elle s'écarta :

— Et maintenant, que vas tu faire ? dit-elle.

De nouveau il resta interdit. Ce qu'il allait faire ? Il y songeait bien à cette heure. Il laissa retomber son bras, mais, près de s'éloigner, il la vit si admirablement belle sous l'éclatante lumière qui mettait des transparences à sa peau, qu'éperdument il l'enlaça et, l'attira à lui. D'un brusque effort, la jeune femme se dégagea de son étreinte...

Et comme il s'était redressé, les traits douloureusement contractés par cette injurieuse répulsion elle balbutia, comme excuse, montrant la fenêtre :

— Tu n'y penses pas, on pourrait nous voir !

Il ne dit pas un mot, et s'éloigna profondément triste.

Jean gagna sa chambre où il s'enferma. Résolument, il ne voulait plus analyser sa peine. Il n'avait pas été dupe de cette subite pudeur d'Irène; elle *savait bien* qu'ils étaient seuls et que nul regard indiscret ne pouvait troubler leur intimité. Naguère, du reste, quand l'amour semblait dominer les pensées de la jeune femme. il lui importait peu qu'on pût surprendre les épanchements que son cœur lui dictait, et si, par hasard, Jean lui disait en riant : — Tu sais on nous regarde...

Après ? répliquait-elle joyeusement sans tourner la tête, on voit que nous nous aimons ; n'a-t-on pas le droit d'embrasser son mari ?

Le droit ! elle l'invoquait alors ; aujourd'hui, c'était le devoir, parce que ce n'était déjà plus l'amour.

V

La première pensée de Jean fut pour son avenir; il ne s'était point encore arrêté à l'envisager sous son nouvel aspect : en femme pratique, Irène l'avait ramené au sentiment de la réalité. Certes, son mariage lui avait créé une situation qui lui permettait de faire bonne figure dans la société parisienne; mais si, quelques heures auparavant, il *lui eût paru naturel de profiter des nouvelles conditions où le plaçait* la fortune de sa femme, il répugnait maintenant à son caractère de lui devoir un bien qu'un amour partagé pouvait seul faire accepter à sa fierté.

Puis, le travail lui apparaissait plus que jamais comme l'unique dérivatif à ses tristesses ; il s'y réfugierait entièrement et demanderait à ses fatigues sinon la consolation, du moins l'oubli, peut-être même d'autres joies, celles du succès qui couronne l'effort, l'énergie et la volonté.

Il n'osait *encore dire le talent*, bien que *le livre* qu'il avait rapporté de ses lointaines pérégrinations eût reçu les faveurs du public. En mettant au jour ces pages toutes faites de notes intimes, il avait plutôt cédé aux sollicitations de ses camarades de bord qu'au désir de se voir imprimé. Il fut tout étonné de la sympathie avec laquelle l'accueillirent les critiques réputés les plus difficiles. On se plaisait à y trouver une manière nouvelle, faite d'impressions vécues dont l'intensité rendue avec une vigueur de touche et par des procédés de style peu ordinaires, imprimait à l'œuvre une sensation étrange.

Le mystérieux exotisme qui se dégageait de ces chapitres chaudement colorés et comme remplis des grisantes senteurs des pays d'Orient, n'avait pas peu contribué au succès de ce livre, dont les [illegible]es éditions avaient été rapidement enlevées.

Cette tentative était bien faite pour encourager le jeune auteur, mais d'autres occupations plus graves l'avaient alors soustrait à ces distractions de sa vie de bord.

Il avait été envoyé, à la tête d'une compagnie de débarquement, à Formose, devenu le repaire des Chinois, qui s'y étaient solidement retranchés et lançaient de là leurs jonques armées sur la baie... Un premier bombardement du *Bayard* et de la *Triomphante* les avait délogés du rivage et avait balayé leurs forts ; mais les Chinois s'étaient mis à l'abri des remparts naturels que formait, en avant de Kélung, une longue ligne de mamelons, dont le plus élevé portait le nom de Mont-Clément.

Il semblait difficile de les y atteindre et, d'autre part, on ne pouvait perpétuellement immobiliser nos vaisseaux à ce blocus au moment où l'on signalait la présence à Fou-Tchéou de l'escadre du Pé-tchi-li avec des intentions d'offensive.

(A suivre) Paul SAMY.